



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 9 décembre 2016

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet du réseau de tramway.

Monsieur le Ministre vient d'annoncer qu'à moyen terme le tracé du tram sera prolongé vers l'Aérogare afin de relier l'aéroport de Luxembourg et le Findel et que des extensions seront prévues vers les quartiers de la Ville de Luxembourg en plein développement, à savoir le Ban de Gasperich et la Porte de Hollerich.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- Monsieur le Ministre peut-il me fournir des informations détaillées quant au tracé futur du tramway entre l'aéroport de Luxembourg et le centre de remisage et de maintenance ?
- Ce prolongement du tracé le long de l'autoroute Luxembourg – Trèves entraînera-t-il des travaux de déboisement importants ? Dans l'affirmative, où est-ce que les mesures de compensation seront-elles réalisées ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Marcel Oberweis**  
**Député**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Luxembourg, le 17 JAN. 2017



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2627 du 9 décembre 2016 de l'honorable député Monsieur Marcel Oberweis, concernant le réseau du tramway, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**

**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 2627 du 9 décembre 2016 de Monsieur le Député Marcel OBERWEIS**

Par sa question parlementaire, l'honorable Député Monsieur Marcel OBERWEIS souhaite s'informer sur le tracé du tram entre l'aéroport de Luxembourg et le Centre de Remisage et de Maintenance ainsi que sur la nature des travaux qui découlent de sa construction.

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures indique que cette extension de 4 km prend son origine au giratoire Serra et s'inscrit le long de la bretelle d'autoroute provenant de l'Autoroute A1. Au-delà du Centre de Remisage et de Maintenance, il franchit l'autoroute par le biais d'un nouveau pont positionné 150 m environ avant celui de l'échangeur de la Route du Nord. Le tracé contourne cet échangeur au plus près avant de longer l'autoroute A1 jusqu'à l'échangeur du Héienhaff. Il emprunte un nouvel ouvrage sous la N1, avant de desservir la station tram dans le P+R Héienhaff dont l'envergure a été dévoilée au grand public en novembre 2016. Il rejoint ensuite l'aéroport en empruntant le futur boulevard urbain situé à l'arrière des constructions existantes. Le terminal du tram dessert l'aérogare en surface à proximité de son entrée principale Est.

La plateforme du tram compte 2 voies de circulation, non revêtues pour la partie dans le massif du Grünewald et engazonnées pour l'essentiel de son linéaire au-delà du P+R. Les caractéristiques de ces voies permettront la circulation des rames jusqu'à 70 km/h, plaçant l'aérogare à environ 7 minutes de l'entrée du plateau du Kirchberg.

La construction de cette extension nécessitera le déboisement d'environ 3.5 ha correspondant à l'emprise de la plateforme du tramway augmentée des surfaces nécessaires à la réalisation des travaux, notamment liés au nouveau pont sur A1.

Les mesures compensatoires seront déterminées précisément à l'issue des études d'Avant-Projet Détaillé.